

PLUi valant SCoT
Communauté de communes Conflent Canigó

4.2

HISTORIQUE DES EVOLUTIONS
DUP MEC 2 - Arrêté préfectoral du 29/09/2022
MODIFICATION 1 - Approbation du 13/04/2023



REGLEMENT GRAPHIQUE

PRADES
1 / Pôles Structurants

Nord
Echelle 1/5000

ELABORATION - Approbation du 13/03/2021



LEGENDE

commune à l'ensemble du territoire couvert par le PLUi

	Zones urbaines	UA	1UA1, 1UA1c, 1UA2, 2UA, 2UAc, 1UA2c, 3UA, 3UA1, 3UA1c, 3UA2, 4UA, 4UA1
	Zones urbaines économiques	UE	1UB1, 1UB1c, 4UB1, 1UB2, 1UB2c, 2UB1, 2UB2, 2UB2c, 3UB, 4UB1, 4UB2
	Zones urbaines touristiques	Uc	1UC, 1UCc, 2UC, 3UC1, 3UC2, 3UC2c
	Zones à urbaniser	UD	1UD, 1UDa, 2UD1, 2UD2
	Zones à urbaniser bloquées	UE	UE, UEc, Uep, Ueep
	Zones agricoles	Ut	1UA1, 1UA1c, 1UA2, 2UA, 2UAc, 1UA2c, 3UA, 3UA1, 3UA1c, 3UA2, 4UA, 4UA1
	Zones naturelles	UV	1UB1, 1UB1c, 4UB1, 1UB2, 1UB2c, 2UB1, 2UB2, 2UB2c, 3UB, 4UB1, 4UB2
	Prescriptions	AU1	1AU1, 1AU1c, 1AU1ep, 2AU1, 2AU1t, 2AU1E, 3AU1, 3AU1E, 3AU1ep, 4AU1
	Emplacement Réserve-L151-41 (voir liste en annexe)	AU2	1AU2, 2AU2, 2AU2E, 2AU2ep, 3AU2, 4AU2
	Diversité Commerciale à Protéger ou à Développer-L151-16	AU3	1AU3, 2AU3, 3AU3, 4AU3
	Orientation d'Aménagement et de Programmation-Habitat-L151-6	A	A0, A1, A2, A3, A4, A5
	Orientation d'Aménagement et de Programmation-Patrimoine-L151-6	N	N0, N1, N2, N3, N4, N5, N6, N7, N8
	Orientation d'Aménagement et de Programmation-Commerce-Economie-L151-6		
	Recul /Voie : 100m - L111-6		
	Recul /Voie : 75m - L111-6		
	Secteur patrimonial à protéger L151-19		
	Patrimoine écologique à protéger L151-23		
	Élément patrimonial à protéger L151-19		
	Linéaire patrimonial à protéger L151-19		
	Prescriptions		
	Emplacement Réserve-L151-41 (voir liste en annexe)		
	Diversité Commerciale à Protéger ou à Développer-L151-16		
	Orientation d'Aménagement et de Programmation-Habitat-L151-6		
	Orientation d'Aménagement et de Programmation-Patrimoine-L151-6		
	Orientation d'Aménagement et de Programmation-Commerce-Economie-L151-6		
	Recul /Voie : 100m - L111-6		
	Recul /Voie : 75m - L111-6		
	Secteur patrimonial à protéger L151-19		
	Patrimoine écologique à protéger L151-23		
	Élément patrimonial à protéger L151-19		
	Linéaire patrimonial à protéger L151-19		
	Prescriptions		
	Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitée L151-13		
	Bâtiment susceptible de changer de destination L151-11, 2°		
	Informations		
	Droit de Préemption Urbain-R151-52,7°		
	Périmètre de Voisinage d'Infrastructure de Transport Terrestre-L151-53-5		
	Périmètre Etude RN116-Marquixanes (A.P. 12/11/2018)		
	Zone Aménagement Concerté-R151-52,8°		



0 250 500 m